Acte Certifié exécutoire

Envoi: 11/12/2012

Réception par le Prefet : 11/12/2012

Publication: 13/12/2012

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





Extrait des délibérations

du Conseil Général

l'Assemblée

N° CG-2012-6-8-4 Séance du mercredi 5 décembre 2012

PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES CRITERES DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (AMENAGEMENT DE CERTAINES MESURES)

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne acte des informations contenues dans le présent rapport, adopte les dispositifs d'aide proposés et approuve la subvention en faveur du "Forum BILINGO";
- décide que seront instruites et accordées, dans la limite des crédits prévus annuellement au budget de la Mission Langue et Culture Régionales, les différentes aides mentionnées au présent rapport et dans le rapport et la délibération n°2010-2-8-1 du 25 juin 2010;
- décide, qu'après vérification quant à l'éligibilité de la demande, les subventions seront attribuées par type d'aide et dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets, le cas échéant jusqu'à épuisement de l'enveloppe prévisionnelle spécifique ;
- prévoit que les demandes d'aide aux bibliothèques scolaires des sites bilingues pourront intervenir au moment de la commande des ouvrages ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour préciser ou modifier autant que nécessaire les critères, les modalités d'attribution, les montants et la mise en œuvre de ces aides et les conventions-types nécessaires.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté